

Depuis que j'ai appris l'affaire en question, toutefois, nous avons envoyé des directives demandant aux officiers commandants de tenir compte du coût relatif d'un autre moyen de transport lorsqu'ils autorisent un voyage.

M. Herridge: Je regrette de déranger le ministre de nouveau, mais j'aimerais revenir à ce fait qui m'intrigue: l'engagement de petits garçons en culottes courtes dans les forces armées du Canada. Je suis sûr que le ministre veut nous donner tous les renseignements possibles. Consentirait-il à ce que toutes les personnes mentionnées par l'auditeur général soient appelées à comparaître devant le comité de la défense, afin qu'elles puissent expliquer en détail comment ces jeunes garçons ont été engagés alors et dans quelles circonstances, de quels régiments ils faisaient partie et quelles étaient leurs fonctions avant d'atteindre l'âge normal d'engagement?

L'hon. M. Hellyer: Tous ces messieurs sont maintenant retraités. Mais chaque cas a déjà été étudié à fond. Notre division du contentieux a conclu que les preuves présentées étaient valables et l'application de la loi est appuyée sur des preuves valables.

Dans ces circonstances, s'il pense que cette pratique devrait cesser, l'honorable député ne saurait à mon avis que proposer ou appuyer des modifications à la loi qui prévendraient de tels paiements à des gens qui font du service militaire à un certain âge.

M. Herridge: Je répondrais au ministre que la première chose à faire serait de proposer une modification à la loi sur la défense nationale qui viserait à reculer l'âge d'enrôlement dans les forces armées du Canada. Il n'est pas juste de demander à des gens de neuf ans de s'enrôler dans l'armée. C'est aller trop loin.

Une voix: Quel âge aviez-vous?

M. Herridge: Dix-huit ans. Le comité n'aurait-il pas le droit de convoquer les personnes dont j'ai parlé?

L'hon. M. Churchill: Ce serait au comité de le décider.

L'hon. M. Hellyer: Je ne saurais répondre à cette question sur-le-champ. Je crois que le comité permanent pourrait convoquer des témoins s'il le voulait. A mon avis, le comité compétent serait celui des comptes publics, parce que la question touche un article qui fait maintenant partie des comptes publics.

M. Nielsen: J'ai été intéressé d'entendre le ministre promettre hier, en réponse à plusieurs questions posées par les députés de ce

côté-ci de la Chambre, qu'il nous expliquerait le rendement du CF-5. Je me souviens notamment des questions au sujet de la piste d'envol, de la longueur de la piste requise et de cette remarquable capacité du F-5 qui peut atterrir sur le gazon. Le ministre a aussi parlé du rôle de renfort au sol que l'avion pourrait remplir.

Ne donnera-t-il pas suite à sa promesse d'hier et ne fournira-t-il pas des renseignements sur ces questions à ceux d'entre nous qui ne possèdent pas une formation technique aussi poussée que le ministre?

L'hon. M. Hellyer: Si le député veut bien se reporter au compte rendu, il constatera que j'ai déclaré qu'il serait préférable de donner ces renseignements au comité permanent qui doit se réunir dans quelques jours. Ces renseignements pourront y être donnés, notamment les caractéristiques du décollage, le rendement à diverses altitudes avec diverses charges et ainsi de suite. Il faudrait donner plus de renseignements d'ordre technique qu'il ne conviendrait de le faire au comité plénier de la Chambre.

M. Nielsen: Je me rappelle, je crois, la promesse faite par le ministre hier soir. Il a mentionné particulièrement le crédit 15 au sujet duquel on allait donner prochainement toutes ces explications et tous ces éclaircissements. Le ministre peut sûrement éclairer le comité ce soir sur tous ces points, en raison particulièrement de l'exposé long et détaillé qu'il nous a fait pour défendre cet appareil hier soir.

L'hon. M. Hellyer: Je crois que le député a juxtaposé deux choses dans son esprit. Il pourrait le confirmer, je pense, en consultant de nouveau le compte rendu. Étant donné les secteurs nombreux et différents au sujet desquels il désire sans doute des renseignements sur le rendement de cet avion, je dirais que le meilleur endroit où obtenir des réponses à ces questions est le comité permanent, où il est possible de montrer des diagrammes et des graphiques du fonctionnement sur une vaste échelle.

M. Nielsen: Je serais prêt à attendre les réunions du comité si le ministre voulait bien nous avouer ce soir qu'en raison de ses connaissances limitées sur le fonctionnement de cet avion il est incapable de nous renseigner à son sujet. Autrement, nous devrions recevoir une explication ce soir. Si le ministre est prêt à faire cet aveu, je suis prêt à faire preuve de patience.